

A l'ombre de la cathédrale : le pouvoir de l'évêque

Le pouvoir épiscopal joue un rôle capital dans l'histoire tournaisienne. Depuis le traité de Verdun de 843, l'Escaut qui traverse la ville devient une frontière politique : la rive gauche relève du royaume de France, tandis que la rive droite fait partie du Saint-Empire. A la faveur des incursions normandes et de l'affaiblissement du pouvoir royal, l'évêque de Noyon et de Tournai s'est vu attribuer le sol de la cité de Tournai, plus précisément, la rive gauche du fleuve. Charles le Simple décide de lui accorder en 898 d'importants pouvoirs administratifs, judiciaires et fiscaux. L'évêque devient le vassal du roi de France. Il reçoit le pouvoir temporel, jure fidélité et promet de venir en aide au monarque. L'évêque devient de plus en plus le véritable seigneur de la ville. Toutefois, l'évêque de Tournai siège la plupart du temps à Noyon. Il va donc déléguer la gestion de la cité épiscopale au chapitre cathédral de Tournai, composé de chanoines. A partir du milieu du XII^{ème} siècle, les diocèses de Noyon et de Tournai sont séparés par décision du pape Eugène III. Ce dernier trouve primordiale la présence permanente d'un évêque propre à ce diocèse. De 1146 jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle, treize évêques se succèdent. L'autorité de l'évêque et de son chapitre sur la ville va cependant être contestée par la commune et le pouvoir royal.



A l'ombre de la cathédrale : la commune et le Roi de France

Aux XII et XIII^{èmes} siècles, l'essor économique et démographique de la ville est un vecteur de la chute du pouvoir épiscopal. Les marchands locaux et les habitants fortunés revendiquent des droits nouveaux plus adaptés à l'évolution sociale et économique de la ville. Ils se regroupent sous forme d'une association nommée *Charité Saint-Christophe*, véritable syndicat avant la lettre. Elle devient le point de départ de la révolution communale : en 1147, les habitants de Tournai se libèrent du pouvoir épiscopal pour établir le pouvoir communal à Tournai. Une nouvelle organisation voit le jour : l'assemblée plénière désigne des magistrats urbains (13 puis 30 jurés, et deux prévôts) chargés de gérer la ville et de rendre la justice. Philippe Auguste, roi de France, va appuyer cette autonomie communale car il veut diminuer la puissance des seigneurs féodaux et conforter sa position géo-stratégique à Tournai. En 1188, Philippe-Auguste octroie à la ville une charte communale qui accorde différents privilèges, notamment l'appel en matière de justice, la frappe de la monnaie et l'exceptionnel droit de cloche, qui permet de placer une cloche communale dans le beffroi de la ville et de l'utiliser librement pour toute affaire concernant la ville. Le roi confirme ainsi les institutions communales et n'exige que la souveraineté. Cela met fin officiellement à l'autorité épiscopale et fait de Tournai une ville vassale du Roi de France. Contrairement à une idée largement répandue, le pouvoir dans la commune médiévale n'est pas exercé de manière démocratique. Les magistrats urbains se recrutent parmi les riches marchands groupés en lignages. L'administration favorise donc l'intérêt des grands marchands. Aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, de nombreux conflits sociaux éclatent entre les artisans regroupés en corporations et les grands marchands qui détiennent le pouvoir communal. Conscients de leur nombre, les artisans se révoltent pour obtenir un poids plus important dans les affaires de la cité. Quant à l'évêque et le chapitre cathédral, ils continuent à exercer une influence sur la ville, bien sûr religieuse mais aussi sociale et culturelle via différentes institutions : maison pour les prêtres retraités, maison pour les enfants pauvres, institution médicale, école capitulaire qui enseigne notamment l'écriture, la grammaire, le calcul et la musique.